

Relative à l'usage ou aux usages spécifiques d'un précurseur d'explosif faisant l'objet de restrictions tels qu'ils sont visés dans le règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil (1)



**Le/la soussigné(e), (REmplir en lettres capitales)**

Nom **DU SIGNATAIRE** :

Numéro client : .....

Numéro de la pièce d'identité **DU SIGNATAIRE** : COPIE RECTO VERSO DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE  
(Données traitées et conservées 18 mois de manière confidentielle dans le respect de la RGPD)

Type de pièce d'identité :

Carte d'identité  Carte d'identité (format carte bancaire)  Permis de conduire  Passeport

Autre : .....

Autorité de délivrance de la pièce d'identité (sauf pour les cartes d'identité format carte bancaire) :

Représentant(e) autorisé(e) de (nom de l'**ENTREPRISE**) :

Entreprise mère (si filiale) :

Numéro d'**IDENTIFICATION TVA** ou autre identifiant de l'entreprise (**SIRET**) :

Adresse de l'entreprise :

Code postal : ..... Ville : .....

Secteur d'activité de l'entreprise :

Noter dans le tableau ci-dessous la quantité annuelle estimée de produits :

Produit et référence	Substance concernée	CAS	Concentration	QTE annuelle estimée en litre	Usage prévu
INDAL P35 SURACTIF (30588)	PEROXYDE D'HYDROGÈNE	7722-84-1	35 %		Désinfectant oxydant
	ACIDE SULFURIQUE	7664-93-9	40 %		

Je soussigné(e), déclare, par la présente, que le produit commercial et la substance ou le mélange qu'il contient ne sont utilisés que pour l'usage indiqué dans la dernière colonne du tableau ci-dessus. Ces produits ne seront vendus ou livrés à un autre client que moyennant la rédaction d'une déclaration d'utilisation similaire, respectant les restrictions établies dans le règlement (UE) 2019/1148. (Ces produits sont interdits à la vente et à l'utilisation par le grand public : réservé à un usage professionnel).

Date ..... Signature .....

Nom du signataire :

Fonction .....

**Ce document est valable pour toutes les commandes à venir jusqu'au 31/12/2026 (à renouveler pour l'année suivante).**

(1) Règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 et abrogeant le règlement (UE) n° 98/2013 (JO L 186 du 11.7.2019, p. 1).

**CONSULTER** le règlement (UE) 2019/1148